

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

EVOLUTION DU  
DISPOSITIF D'AIDE  
AUX PROJETS  
POUR LES 16-25  
ANS « AGIS T  
JEUNE »

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS (jusqu'au point 1), Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI (à partir du point 1), Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER par Simon BERNSTEIN, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Nancy AGUILERA TORRES par Richard LE PONTOIS.

ABSENTS : Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

SECRETAIRE : Simon BERNSTEIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023****OBJET : EVOLUTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS POUR LES 16-25 ANS « AGIS T JEUNE »****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Depuis 2015, la Ville des Lilas propose un dispositif d'aide aux projets permettant aux jeunes Lilasiens de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière pour réaliser un projet en échange de la réalisation d'heures de bénévolat.

Il est proposé d'apporter des évolutions au dispositif afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes et de tenir compte des nouvelles demandes exprimées par les jeunes.

Le versement des bourses est effectué après passage au Conseil Municipal et après réalisation des heures de bénévolat. Le Kiosque adapte la répartition du nombre de bourses par catégorie de projet, en fonction des demandes des jeunes tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée au projet.

**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le projet de règlement ci-annexé,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Approuve les propositions d'évolutions du dispositif *Agis T Jeune* et les modifications du règlement du dispositif,

**ARTICLE 2 :** Les évolutions seront effectives dès la prochaine session prévue en mars 2023,

**ARTICLE 3 :** Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal de l'année en cours.

**ARTICLE 4 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 1 voix contre et 0 abstentions

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance



Simon BERNSTEIN

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

08 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230201-D6-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023